



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°64-2023-078

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Secrétariat Général Commun des Pyrénées-Atlantiques - Bureau des moyens financiers et généraux**

64-2023-04-12-00001 - AP portant nomination de regisseur de recette à la  
DDSP de Bayonne : annule et remplace l'AP 64-2023-0406-00006 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-04-12-00001

AP portant nomination de régisseur de recette à  
la DDSP de Bayonne : annule et remplace l'AP

64-2023-0406-00006



**ARRETE**

**Portant nomination du régisseur de recettes et de son suppléant  
pour l'encaissement du produit des amendes forfaitaires et consignations auprès de la  
Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Atlantiques,  
Régie départementale sise à Bayonne**

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ses agents ;

**VU** l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ;

**VU** le courrier en date du 12 avril 2022 de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Atlantiques sollicitant la création de la régie de recettes départementale.

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2023 portant institution d'une régie de recettes départementale pour l'encaissement des amendes forfaitaires et consignations auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Atlantiques, basée à la circonscription de la sécurité publique de Bayonne ;

**VU** l'avis conforme de M le Directeur Régional des Finances Publiques de la Nouvelle Aquitaine en date du 07 avril 2023 ;

.../...

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Christelle CORSINI, Adjoint Administratif Principal 2<sup>e</sup> grade, est nommée régisseuse titulaire de la régie de recettes départementale auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Atlantiques, basée à la circonscription de la sécurité publique de BAYONNE.

**Article 2** : Mme Christelle CORSINI, percevra une indemnité de maniement de fonds dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susmentionné.

**Article 3** : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Mélanie LASSARTESSE, secrétaire administrative, est désignée mandataire suppléante, afin de réaliser pour le compte de la régisseuse toutes les opérations fixées par le décret du 26 juillet 2019 susmentionné.

**Article 5** : le Préfet, le Directeur Régional des Finances Publiques de la Nouvelle Aquitaine, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 12 avril 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par subdélégation

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

Martin LESAGE